



**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
(Salle Polyvalente de Grospierres)
Mercredi 12 octobre 2016**

COLE PAYS DES VAISENIENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GARRIDO Jean-Manuel	X		BRUYERE-ISNARD Thierry		
MICHEL Jean-Marc			MERCA Gilles		
BORIE Jean-François	X		PELLEGRINO Patrick	X	
MARGOTTON Magalie			THIBON Hubert		
ECHARD Hugues	X		MAURIN Philippe		
ALLAVENA Serge	X		COSTE Hubert		
MICHEL Robert	X		LAVAL Yolande		
REMI Bertrand	X		BORELLY Jacques		
JARRIGE Monique			NOËL Daniel		
COLE PAYS DE BEAUMONT					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
VAN DYCK Gaston	X		GIBERT Alain		
FAURE Alexandre			PICAL Daniel		
PAQUELET Marie-Claire			ROSADO Jean-Louis		
BOISSIN Eric	X		FAUGIER Christian		
DEFFREIX Christophe	X		MINETTO Marc		
SEVEYRAC Michel	X		AUGIER Maurice		
PARMENTIER Luc			FOURNET Claude		
LE QUERREC Michel			BALAZUC Christian	X	
COLE DE CORGONNE					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GUIGON Marc	X		BUTTIN Philippe		
MARRON Jacques	X		DUCROS Maurice		
MARITON Michel	X		MARC Christian		
MARION Eric			BARLATIER Eric		
DELON Jean-Claude	X		SARRAZIN Patrick		
FIALON Jean-Claude			ANCEY Jean-Paul		
OLLIER Régis	X		TAUPENAS Claude		
ARLAUD Henri	X		MARCEL Louis		
GRIVELET-GIN Fabienne			HAON Frédéric		
PESCHAIRE Christian	X		BALLOY Patricia		
FAILLA Michel	X		MULARONI Monique		
BOUCANT Richard			CALVO André		
COLE DE CETS CEVENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
BLACHE Georges	X		PAYAN Jean-Christophe		
GILLES Cyril			BOFILL Olga	X	

Assistait à la réunion: M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

A été élu secrétaire de séance : M. GUIGON Marc

☛ Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Comité du 22 juin 2016.

1 – Appel d'offres ouvert relatif à « Transport et traitement des déchets des déchetteries » - Lots 1 à 6 – Autoriser le Président à signer le marché

Le Président explique à l'assemblée que ce marché de prestation de services est passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert qui est soumis aux dispositions de l'article 42-1° a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25-I 1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande comportant un minimum et un maximum (articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Il en décrit les modalités précises :

Le marché est composé de six (6) lots :

- Lot N°1 : Mise à disposition de bennes, transport et recyclage des cartons,
- Lot N°2 : Mise à disposition de bennes, transport et recyclage des ferrailles,
- Lot N°3 : Mise à disposition de bennes, transport et traitement des encombrants et transport des gravats,
- Lot N°4 : Mise à disposition de bennes, transport et valorisation du bois,
- Lot N°5 : Mise à disposition de contenants, transport et valorisation du polystyrène,
- Lot N°6 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets dangereux.

La durée du marché est de 3 ans renouvelable une fois un an (la date de démarrage est le 1^{er} janvier 2017) sauf pour le lot n°6 (durée 2 ans et 7 mois renouvelable une fois un an, démarrage au 1^{er} juin 2017).

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée du rapport d'analyse des offres qui, d'après les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation propose le classement suivant :

- Lot 1 : 1 - PLANCHER ENVIRONNEMENT 2 – VEOLIA
- Lot 2 : 1 – PLANCHER ENVIRONNEMENT 2 - RED
- Lot 3 : 1 - PLANCHER ENVIRONNEMENT (Variante) 2 – PLANCHER (base) 3 – VEOLIA
- Lot 4 : 1 - PLANCHER ENVIRONNEMENT
- Lot 5 : 1 - PLANCHER ENVIRONNEMENT
- Lot 6 : 1 – TRIADIS

Il explique que la Commission d'Appel d'Offres du SICTOBA réunie le 28 septembre à 17h00 heures a procédé au choix des entreprises suivantes :

☛ Lot n°1 - Cartons : PLANCHER ENVIRONNEMENT– ZI Sud – 07170 LAVILLEDIEU

▫ Montant estimatif du marché hors reprise des cartons :

- Montant minimum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) 98 035 €ht/4 ans
- Montant maximum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) 190 800 €ht/4 ans

☛ Lot n°2 - Ferrailles : PLANCHER ENVIRONNEMENT– ZI Sud – 07170 LAVILLEDIEU

▫ Montant estimatif du marché hors reprise de la ferraille :

- Montant minimum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) 58 525 €ht/4 ans
- Montant maximum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) 164 975 €ht/4 ans

☛ Lot n°3 – Encombrants et gravats : PLANCHER ENVIRONNEMENT– ZI Sud – 07170 LAVILLEDIEU

▫ Montant estimatif du marché :

- Montant minimum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) : 488 932,40 €ht/4 ans
- Montant maximum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) : 1 601 163,60 €ht/4 ans

↳ **Lot n°4 - Bois : PLANCHER ENVIRONNEMENT – ZI Sud – 07170 LAVILLEDIEU**

▫ Montant estimatif du marché :

- Montant minimum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) 289 625 €ht/4 ans
- Montant maximum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (4 ans) 714 750 €ht/4 ans

↳ **Lot n°5 - Polystyrène** : la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot sans suite et de mettre en œuvre une procédure adaptée car il s'agit d'un lot dont le montant est inférieur à 80 000 €ht.

↳ **Lot n°6 – Déchets dangereux** : TREDI ~ ZI Portuaire – 38556 SAINT MAURICE L'EXIL

▫ Montant estimatif du marché :

- Montant minimum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (3 ans 7 mois) 39 515 €ht/4 ans
- Montant maximum, selon DQE sur durée ferme du marché + reconduction 1 an (3 ans 7 mois) 164 990 €ht/4 ans

↳ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer les dossiers de marchés et tous documents se rapportant à ces marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres et citées dans l'exposé.

2 – Modification du schéma directeur d'implantation des déchetteries

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 16 décembre 2015 relative au schéma directeur d'implantation des déchetteries. L'état des lieux était le suivant :

- « ☒ Les déchetteries de Beaulieu, Barjac, Les Vans, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc sont conformes par rapport à la réglementation.
- ☒ La déchetterie de Saint Remèze doit être mise en conformité en 2016 : cette action a été inscrite dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ayant servi de base au vote du budget 2015.
- ☒ Le site de Joyeuse est peu fonctionnel et le coût de gestion s'avère relativement élevé. La recherche de terrain engagée depuis plus de 10 ans sur le secteur de Joyeuse n'a pas aboutie.
- ☒ La déchetterie des Vans devra à terme disparaître. »

Il rappelle qu'au vu de la situation il avait été proposé le schéma directeur suivant :

- ↳ Maintien des déchetteries de Beaulieu, Barjac, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc.
 - ↳ Mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze en 2016.
 - ↳ Construction d'une nouvelle déchetterie pour les secteurs de Joyeuse et Les Vans, située à mi-chemin entre Les Vans et Lablachère. Ce site sera dimensionné pour accueillir les flux de déchets des 2 CDC avec des horaires d'ouverture élargis par rapport à la situation actuelle.
- Le coût d'une telle déchetterie évalué à 1 000 000 € se révélant inférieur à la création de 2 déchetteries plus petites valant environ 800 000 € chacune.

Ce schéma permettait le maintien de l'évolution des participations des collectivités adhérentes, tel qu'il avait été prévu dans le PPI ayant servi de base au vote du budget annexe déchetteries pour l'année 2015.

Le Président explique qu'aujourd'hui les conditions ont changé puisque la CDC du Pays des Vans en Cévennes mettra à disposition du SICTOBA un morceau de terrain faisant partie des services techniques actuels de la CDC et qui ne sera plus utilisé dans l'avenir suite au déplacement du service ordures ménagères. Ce morceau de terrain attenant à la déchetterie permettra de compenser la perte d'espace due au passage de la future déviation. Compte tenu du maintien de la déchetterie des Vans (qui nécessitera quelques travaux d'aménagement), seule la réalisation d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse s'avère nécessaire.

Le Président propose que les 1 000 000 € soient maintenus et répartis comme suit :

- 850 000 à 900 000 € pour la création d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse,
- 100 000 à 150 000 € pour les travaux d'aménagement de la déchetterie des Vans.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents approuve le nouveau schéma directeur des déchetteries tel que présenté dans l'exposé soit :

Maintien des déchetteries de Beaulieu, Barjac, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc.

Mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze.

Construction d'une nouvelle déchetterie pour le secteur de Joyeuse et travaux de réaménagement de la déchetterie des Vans suite à la réalisation de la déviation.

3 – Nouveau règlement de la déchetterie de Joyeuse

Le Président explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement de la déchetterie de Joyeuse.

Il rappelle que le règlement de déchetterie est un outil indispensable visant à :

- définir les conditions de fonctionnement du site,
- veiller au respect des consignes de tri,
- assurer la sécurité des usagers,
- définir les conditions d'acceptation des professionnels.

Le Président donne ensuite lecture à l'assemblée du projet de règlement.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide : d'adopter le nouveau règlement de la déchetterie de Joyeuse présenté et précise que celui-ci annule et remplace le précédent.

Ce document sera transmis par mail sur simple demande à l'adresse suivante : contact@sictoba.fr

4 – Bilan provisoire de la collecte expérimentale des cartons bruns

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 1^{er} juillet 2015 qui l'autorise à signer une convention de prestation de services confiant au SICTOBA la mise en œuvre expérimentale d'une collecte de cartons bruns.

En effet, suite au MODECOM réalisé en 2013 il a été mis en évidence que les cartons bruns représentaient le plus gros tonnage de déchets recyclables contenu dans les ordures ménagères résiduelles enfouies sur le site de Grospierres, soit plus de 700 tonnes.

Il explique également que les cartons bruns posent de gros problèmes d'encombrement sur les points ordures ménagères et tri car ils sont volumineux et perturbent donc aussi bien la collecte des emballages que la collecte des ordures ménagères résiduelles. Ces quantités de cartons sont en augmentation du fait de l'évolution de notre mode de consommation : achats sur internet, grandes surfaces distribuant des cartons au lieu des sacs en plastique, cartons des commerçants...

Les techniciens du syndicat ont étudié la question et ont proposé de tester la mise en place d'une collecte spécifique de cartons sur une zone test à l'aide de conteneurs de capacité 3 à 6 m³ environ avec des systèmes obligeant les administrés à les déposer pliés. Ces dispositifs ont été testés sur des collectivités voisines et donnent entière satisfaction.

Le Président rappelle qu'un marché de 1 an (plus 2 reconductions de 6 mois) a été passé avec SITA pour la mise en place de 16 conteneurs « pélicans » répartis sur 9 communes.

Cette collecte a démarré le 1^{er} janvier 2016.

Il présente le bilan de cette expérimentation :

☒ Les conteneurs « pélicans » sont bien perçus par les usagers. Malgré un gros volume ils ont facilement trouvé leur place sur les points tri. Les usagers les ont facilement identifiés et utilisés pour déposer leurs cartons.

☒ La qualité de tri est bonne, il n'y a eu aucun retour de la part du centre de tri concernant la présence d'indésirables.

☒ Les fréquences de collecte ont dû être ajustées. Il s'embles que la fréquence de collecte la mieux adaptée soit un C1 avec un C2 du 14 juillet au 15 août et éventuellement à Noël.

☒ Sur les points tri équipés de « pélicans » on a constaté une nette amélioration de la propreté, moins de débordements sur les bacs jaunes et OM et moins de dépôts de cartons au sol.

☒ Plus de 53 tonnes de cartons ont été collectées. Nous avons dépassé l'objectif de 44 tonnes que nous nous étions fixé pour l'année 2016.

On peut penser que ces 53 tonnes collectées dans les pélicans sont 53 tonnes détournées de l'enfouissement car après vérification des tonnages, on constate qu'il n'y a pas eu de transfert du carton de déchetterie ou du carton des bacs jaunes vers les pélicans.

☒ Une simulation de coût a été effectuée sur la base de la généralisation de cette collecte sur le territoire du syndicat (toutes les communes équipées de colonnes à verre et Valgorge peuvent être équipées).

Dans le cadre de l'expérimentation, le coût de collecte (fourniture des équipements, collecte et traitement) s'est élevé à 351 €/tonne.

Avec généralisation à l'ensemble du territoire on arriverait à 292 €/tonne soit 3,5 €/hab. sur la base de la population INSEE et 2,4 €/hab. sur la base de la population lissée.

Le coût de cette prestation pourrait diminuer dans l'hypothèse où les pélicans ne seraient plus loués mais achetés par la collectivité.

☞ Le Président propose aux membres présents que ce bilan soit présenté à toutes les communautés de communes adhérentes qui seront amenées à se prononcer sur les suites éventuelles à donner à cette expérimentation d'ici la fin de l'année.

5 – Présentation de l'étude d'opportunité d'une solution de transfert à l'issue de la fermeture du casier 5

Le Président explique à l'assemblée que la future installation de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et matières premières secondaires à partir des déchets ménagers se trouvera sur la commune de Lavilledieu. Or le lieu de vidage actuel des bennes à ordures ménagères (BOM) se situe sur le site de l'ISDND.

Le futur site de dépotage est donc plus éloigné, générant pour les CDC des coûts de transport en BOM plus élevés qu'à l'heure actuelle.

Dans le cadre de sa mission d'AMO, il a été demandé au bureau d'études INDDIGO d'étudier si une solution de transfert sur l'ISDND était plus avantageuse pour les CDC.

Au final il apparaît que la solution avec quai de transfert (pour les ordures ménagères et les emballages et papiers) sur l'ISDND permet une économie annuelle s'élevant à 50 700 €/an amortissements inclus.

☞ Le Président propose aux membres présents que cette étude soit présentée à toutes les communautés de communes adhérentes qui seront amenées à se prononcer sur les suites éventuelles à donner à l'intégration de cet investissement au programme pluriannuel d'investissements.

6 – Avenant n°1 au marché a procédure adaptée relatif à « Fourniture de broyeurs de déchets verts »

Le Président explique à l'assemblée que ce point ne figure pas à l'ordre du jour et propose de le rajouter, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle que le marché de fourniture de broyeurs de déchets verts a été attribué à l'entreprise CEVENNES MOTOCULTURE selon les conditions suivantes :

▫ Montant total du marché pour la fourniture de 10 broyeurs : 144 500 €ht.

Le Président explique à l'assemblée que le présent avenant a pour objet l'achat de deux broyeurs supplémentaires car la totalité de l'aide du Pays n'a pas été consommée.

L'incidence financière de cet avenant s'élève à +20% soit 28 900 €ht.

Le Président donne ensuite lecture aux membres du Bureau du projet d'avenant n°1 à ce marché.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer l'avenant numéro 1 au marché de fourniture de broyeurs de déchets verts avec l'entreprise CEVENNES MOTOCULTURE.

7 – Etat d’avancement des dossiers suivants :

7.1 – DSP avec le SIDOMSA pour la création et l’exploitation d’une installation de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) et matières premières secondaires à partir des déchets ménagers, valorisation des fractions extraites et élimination des refus

La dernière réunion de la commission élargie s’est déroulée le 03 octobre.

Les membres présents ont à cette occasion fait le point sur le cahier des charges, visité le terrain et étudié la question des accès.

L’étude sur l’opportunité d’une solution de transfert à l’issue de la fermeture du casier 5 leur a également été présentée.

La Commission de Délégation de Service Public intersyndicats réunie pour l’occasion a quant à elle procédé à l’ouverture des candidatures pour la DSP.

La CDSP se réunira à nouveau le 4 novembre pour la sélection des candidatures dont le nombre a été fixé à 4 maximum.

7.2 – Bilan de la collecte sélective durant la saison estivale

7.2.1 – Collecte du verre

Ces dernières années les tonnages de verre n’ont fait qu’augmenter grâce au renforcement du réseau de colonnes à verre. Mais, le démarrage de la saison touristique a tardé et engendré une baisse par rapport à 20015.

Evolution des tonnages de verre collectés de janvier à septembre



7.2.2 – Collecte des multimatériaux

Depuis plusieurs années les tonnages de multimatériaux collectés augmentent.

Cette année nous avons collecté 35 tonnes de plus que l’année dernière.

Le taux de refus est maîtrisé il est de 21% (18% en moyenne nationale).

Evolution des tonnages de multimatériaux collectés de janvier à septembre



Le tonnage supplémentaire s’explique par une nette amélioration de la collecte par rapport à l’année 2015 : en raison de l’augmentation des tonnages à collecter, le marché de collecte n’était plus adapté (débordement des bacs, tournées trop longues...). Nous avons donc passé un avenant pour augmenter les fréquences de collecte cette saison.

Cet avenant a permis de collecter plus de tonnages dans de meilleures conditions avec moins de problèmes de débordements.

Quelques dysfonctionnements ont été constatés dans la collecte (bacs oubliés, points pas totalement collectés..). L’entreprise Plancher Environnement a encore fait l’objet de pénalités cette année (2100 €).

7.3 – Réhabilitation et mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze

Le permis de construire a été obtenu.

Le marché de travaux (lot 1) a été attribué. Le lot 2 qui concerne les équipements doit être relancé.

Le Président informe les membres présents que la commune a été saisie par la DREAL au sujet de l'ancienne décharge communale sur laquelle la déchetterie est implantée.

Il a été demandé au Maire de Saint Remèze de provoquer une rencontre avec la DREAL pour connaître leur position par rapport à la réalisation de ces travaux qui est suspendue pour l'instant.

7.4 – Gestion des déchets verts

7.4.1 – Projet de plate-forme de réception et broyage des déchets verts sur le secteur de Joyeuse

Le terrain situé à proximité de la zone du Barrot est à l'étude.

La demande de CU opérationnel a été acceptée.

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie va procéder à l'acquisition de ce terrain.

Le Président rappelle aux membres présents qu'il y a urgence car **les aides allouées sur la réalisation des aires de réception des déchets verts prévues dans le cadre de l'étude qui a été menée en 2013 ne sont valables que jusqu'en 2017.**

7.4.2 - Projet de plate-forme de réception et broyage des déchets verts de Vallon-Pont-d'Arc

Le Président explique que les travaux sont achevés et que l'aire a été ouverte au public le 03 octobre.

Le Président explique qu'un avenant au marché de travaux a été passé, il concernait :

- La régularisation d'une erreur de montant figurant sur l'acte d'engagement,
- La création de nouveaux prix,
- La mise à jour du planning du fait de travaux supplémentaires.

Le montant initial du marché : 165 739,15 €ht a été porté à 190 593,35 €ht.

Le montant total de l'opération s'élève à 204 662 €ht soit 245 594 €ttc (budget alloué à l'opération:250 000 €ttc).

7.4.3 – Projet de plate-forme de réception et broyage des déchets verts sur le secteur des Vans

La communauté de communes du Pays des Vans vient de faire l'acquisition d'un terrain dont une partie sera mise à disposition du SICTOBA pour la réalisation de la plate-forme.

Le Président rappelle aux membres présents qu'il y a urgence car **les aides allouées sur la réalisation des aires de réception des déchets verts prévues dans le cadre de l'étude qui a été menée en 2013 ne sont valables que jusqu'en 2017.**

7.5 – Projet de déchetterie secteur de Joyeuse

La CDC du Pays Beaume Drobie a retenu le terrain situé quartier La Raze (commune de Lablachère) comme futur site d'implantation de la déchetterie et des services techniques du service de collecte des ordures ménagères.

Les modalités relatives au montage du dossier sont à l'étude.

8 – Questions diverses

✓ **Arrivée de la nouvelle chargée de communication** : Le Président présente aux membres présents la nouvelle chargée de communication Jennifer HAREL.

Vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : communication@sictoba.fr

✓ **Marché de tri des emballages et des papiers collectés en mélange** : le Président informe les membres présents que le marché a été attribué au groupement PAPREC/PLANCHER ENVIRONNEMENT.

✓ **Marché de mise à disposition d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse** : Le Président informe les membres présents que le marché a été attribué à l'entreprise COVED avec un site de déchetterie situé quartier le Fadas à Joyeuse. Dans le cadre de son offre, COVED a proposé l'aménagement d'une sortie sur le haut du quai.

✓ **Ouvertures supplémentaires des déchetteries** : le Président explique que le Bureau réuni le 20 juillet a étudié l'évolution de la fréquentation des différents sites de déchetteries et a décidé :

- De valider le principe d'ouverture supplémentaire de la déchetterie des Vans tous les après-midi, sauf le dimanche et les jours fériés.
- Compte tenu des statistiques de fréquentation de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc une ouverture supplémentaire tous les après-midi, sauf le dimanche et les jours fériés.
- Compte tenu des statistiques de fréquentation de la déchetterie de Barjac une ouverture supplémentaire un après-midi par semaine.
- De ne pas modifier les horaires d'ouverture des déchetteries de Saint Remèze, Ruoms et Beaulieu car le ratio de fréquentation est correct à l'heure actuelle.
- Pour le cas particulier de la déchetterie de Joyeuse de rester sur les horaires fixés dans le nouveau marché et d'étudier la question dès lors qu'une nouvelle déchetterie financée et gérée en régie par le syndicat aura pu être mise en place sur ce secteur.

Il précise que ces ouvertures supplémentaires représenteront une hausse de plus de 7% des charges de personnel pour le budget annexe déchetteries.

✓ **Synthèse de l'analyse du questionnaire de satisfaction paru dans le dernier journal du tri** : Le Président rappelle que dans le dernier journal du tri une enquête de satisfaction a été proposée. L'analyse des résultats (174 questionnaires ont été retournés) fait apparaître que :

- *Les retours mettent en avant la facilité et la bonne connaissance des usagers quant aux gestes de tri des déchets et des emballages ménagers au quotidien. Les doutes sont rares, les seules difficultés peuvent être liées aux barquettes, films alimentaires et pots de yaourts.*
- *87% des personnes interrogées sont satisfaites de la collecte des bacs jaunes.*
- *La grande majorité des usagers est plutôt satisfaite de l'accès aux équipements de tri. Toutefois l'état de propreté des bacs jaunes et des colonnes à verre est jugé moyen.*
- *Plus de 92% des usagers sont satisfaits de l'accueil dans les déchetteries.*

✓ **Consignes de tri pour les petits métaux** : celles-ci ont été présentées aux membres présents et seront disponibles sur le site internet du SICTOBA qui lancera une campagne de sensibilisation sur ce thème puisque le centre de tri PAPREC de Nîmes réalise ce tri sur notre flux multimatériaux.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

↳ *Date non fixée.*

✓ **Site internet du SICTOBA** :

↳ www.sictoba.fr

Le Président
SICTOBA
07460 BEAULIEU
Quartier La Gare
Christophe DÉFEREIX.